

CLARTÉ

N°403

Juin 2021

Mensuel d'informations municipales

Les incivilités dans la ville, c'est l'affaire de TOUS !

Centres de loisirs et mini-séjours, inscrivez-vous enfants ! (p.5)

Élections : Attention, changement de bureaux de vote (p.6)

Inscription concours balcons et jardins fleuris (p.15)

Photo prise le lundi 3 mai 2021,
Allée des Rosiers



23 AVRIL



Visite de la nouvelle Maison Départementale de la Solidarité

Emmanuel François a visité la nouvelle Maison Départementale de la Solidarité de Saint-Pierre, en compagnie du président du département et de sa 1^{ère} vice-présidente, de l'adjointe en charge des aînés et du logement, ainsi que de l'architecte du projet. Cette visite a dévoilé les bâtiments dédiés à l'action sociale (assistantes sociales notamment) avec de grands espaces baignés de lumière, appréciés par les personnels et le public. La seconde partie du bâtiment, toujours en travaux, accueillera les services dédiés à l'enfance. Une ouverture au public est prévue à l'automne 2021. La nouvelle Maison Départementale de la Solidarité s'étendra sur 1 500m², pour un investissement de 4 millions d'euros TTC.



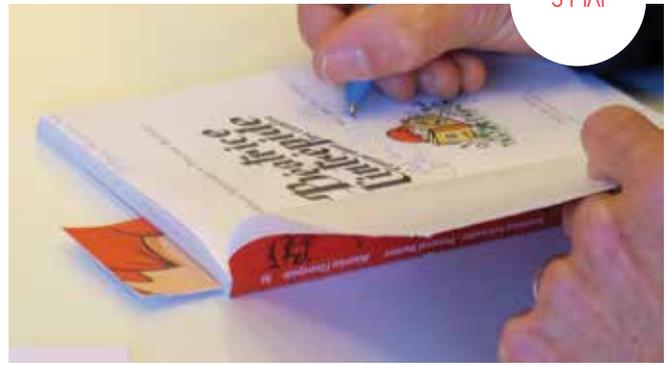
25 AVRIL

Hommage aux victimes et héros de la Déportation

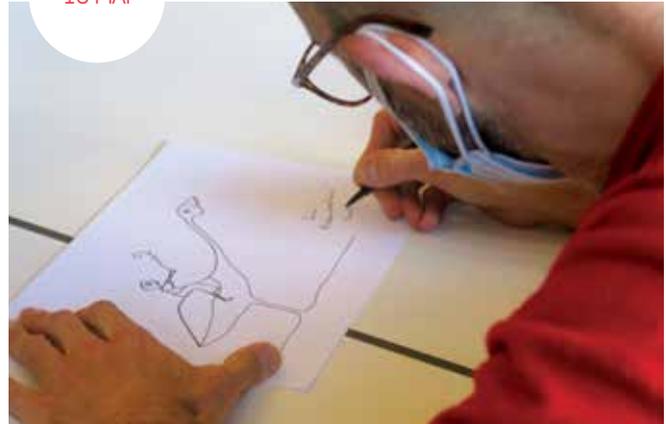
La Journée nationale du Souvenir des victimes et des héros de la Déportation a été commémorée le dimanche 25 avril devant le monument aux morts 1939-1945. Étaient présents, Olivier Conte, adjoint en charge des commémorations, les porte-drapeaux et les présidents ou représentants des associations Fédération nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP), Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis, l'Union des Associations nationale de Déportés Internés de la Résistance et Familles (UNADIF-FNDIR).



3 MAI



18 MAI



Matthieu Sylvander et Hervé Walbecq en dédicace à la bibliothèque

Tous les ans, dans le cadre de l'animation-lecture, les auteurs viennent échanger avec les jeunes Corpopétrussiens dans leur salle de classe. Cette année, l'animation-lecture avait pour thématique « Si j'avais des pouvoirs ». Matthieu Sylvander, auteur de *Béatrice l'intrépide*, était présent à la bibliothèque pour une séance de dédicace le lundi 3 mai. Le livre *Béatrice l'intrépide* raconte l'histoire d'une jeune héroïne vivant au Moyen-Âge. Elle n'a pas froid aux yeux et met à mal les stéréotypes. Hervé Walbecq, auteur et illustrateur des *Histoires de la maison qui voulait déménager*, est quant à lui venu à la bibliothèque le mardi 18 mai. Ses livres prennent la forme de petites nouvelles. Chaque histoire fait travailler l'imagination du lecteur, mêlant poésie, réalisme et fantaisie.



Commémoration du 8 mai 1945

Les élus et les associations d'anciens combattants ont célébré la 76^{ème} commémoration du 8 mai, marquant la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une gerbe a d'abord été déposée au monument de la Résistance, situé au carrefour Jean-Moulin, par Emmanuel François, maire de Saint-Pierre-des-Corps et M. Beauflis, membre du bureau de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance (ANACR). Puis la commémoration s'est poursuivie devant le monument aux morts 1939-1945, près de la mairie, où des gerbes ont été déposées par les groupes politiques qui constituent le conseil municipal.



Échec et mat

La partie d'échecs entre le maire et les élèves est terminée ! Les petits Corpopétrussiens se sont bien battus, mais la partie est perdue. Un grand bravo aux enfants et aux enseignants qui se sont relayés depuis le 8 mars pour cette partie d'échecs en ligne exceptionnelle contre le maire. Merci également à l'association Échiquier Corpopétrussien, à l'initiative de cet événement, ainsi qu'aux commerçants qui ont participé à la communication.



Des petits-déjeuners le vendredi à Prévert

Depuis le mois de mars et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'école maternelle Jacques-Prévert propose chaque vendredi matin un petit-déjeuner aux écoliers. Ce dispositif est financé par l'Éducation Nationale. Les repas sont fournis par la restauration municipale. Le 21 mai, les élèves ont mangé une compote, du pain et de l'emmental. Miam !

« Nous respectons nos engagements ! »

Nous n'avons eu de cesse depuis dix mois de tenir une ligne, décroiser le fonctionnement de notre commune, éviter le parti pris.

De nombreux dossiers sont désormais ouverts, accessibles à la connaissance de tous les conseillers municipaux grâce aux commissions. Nous gérons les affaires communales en toute transparence.



Cette transparence, nous l'avons promise, nous respectons notre engagement, même si, nous le savons tous, elle génère des sentiments d'incompréhension, de rancœur.

Oui, s'engager sur la voie du changement, faire face à toutes les difficultés, ce n'est pas la voie de la facilité. L'urgence est toujours présente. Même si l'avenir est difficile à appréhender, nous devons rester optimistes, nous devons faire preuve de courage. Notre ville a besoin de se transformer. Notre ennemi n'est pas le changement, c'est le maintien du statut quo.

Notre ville doit s'ouvrir. S'ouvrir à des structures extérieures en charge de l'enfance dont l'Unicef et développer un partenariat encore plus proche avec le département. S'ouvrir à la chambre régionale des comptes pour affronter les difficultés financières. S'ouvrir à de nouveaux acteurs économiques pour créer de l'emploi au sein des zones d'activités, créer l'attractivité qui nous manque aujourd'hui.

Enfin, s'ouvrir à la Métropole en ce qui concerne tous les grands projets urbains, la Rabaterie, le réaménagement de la zone d'activité Rochepinard, le pôle de la gare, le centre-ville avec la place Maurice-Thorez et le projet de la ligne de tramway.

*Emmanuel François
Maire de Saint-Pierre-des-Corps*

MAIRIE

02 47 63 43 43

34 av. de la République
Horaires d'ouverture : du
lundi au vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 17h.

VOS ÉLUS

sur rendez-vous
02 47 63 43 43

**CONCILIATEUR
POINT D'ACCÈS
AU DROIT
MÉDIATION EMPLOI
AIDE CAF
AIDE ASSOCIATIONS**
02 47 63 44 60
Maison de l'Aubrière
rue de l'Aubrière

- **Le conciliateur** essaie de régler à l'amiable les conflits entre particuliers. **Mardis 8 et 22 juin** de 14h à 17h sur rendez-vous, au 02 47 63 44 60.
- Informations sur les droits et devoirs de chacun face aux problèmes juridiques quotidiens au **point d'accès au droit**. Permanence mardi matin et jeudi après-midi.
- **Permanence médiation emploi**, pour l'accompagnement dans les recherches d'emploi, assurée par ID37, **jeudis 3 et 24 juin** de 9h à 12h sur rendez-vous au 02 47 37 95 44.
- **Permanence CAF**, assurée par un technicien CAF via visio-guichet. **Les lundis de 14h à 17h, sur rendez-vous via le site www.caf.fr**
- **Association, comment faire ?** Permanence assu-

rée par ID37 pour aider à la création et au fonctionnement d'associations. Tous les lundis de 14h à 17h, sur rendez-vous. Renseignements : 07 83 97 23 58.

**PERMIS
DE CONSTRUIRE
ET ARCHITECTE
COLORISTE**
02 47 63 44 09

Centre technique
1 rue Robespierre

Vous construisez ou réaménagez une maison ? Rencontrez un **architecte-coloriste** sur rendez-vous **vendredi 4 juin** de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**CENTRE MUNICIPAL
DE SANTÉ**
02 47 63 43 60

12 rue Rosenberg

- **Consultations de médecine générale** sur rendez-vous : lundi 8h30-12h/14h-19h, mardi 8h30-12h, mercredi 8h30-12h/14h30-19h, jeudi 8h30-12h/14h-18h, vendredi : 8h30-12h/13h30-17h. Sans rendez-vous samedi de 10h30 à 12h.
- **Dépistage diabète : samedi 12 juin**, entre 8h et 9h30. Être à jeun.

Erratum

- Rubrique « Du côté des commerces » Clarté Avril-Mai : l'opticien de la Rabaterie est fermé et ne rouvrira pas.

LE CARNET**Naissances**

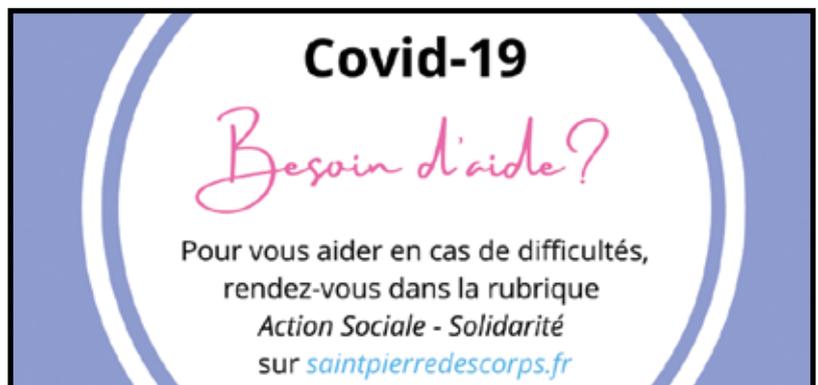
ABRAHAM Naomi, CHABOT TUDELA Lison, LECLERC COLIN Maude, BENOIST TESSON Judite, LAÂBIDI SAVÉ Naël, VITTA Hannane, BERGEAT Clara, AMOIDA Cleina, MOHAMED Izahy, DE FREITAS Matias.

Décès

SWIERZ Marie-Thérèse veuve LENOIR, PANTONNIER Hervé, TAVARES GARRIDO Manuel, OMER Liliane veuve COURTIN, BRETEAU Ginette veuve SERREAU, RIBEIRO de ANDRADE Silvano, LOISEAU Odette veuve BRUNET, MATIGNON Reine veuve SEIGNEUR, DUTRIAT Jeannine veuve LEBRETON, ARMENOULT René, BERNARD Michel, JUBLIN Sylvie, STONA Joseph, BELHACHEMI Djelloul.



MARDI 29 JUIN
SALLE DES FÊTES
OUVERT AU PUBLIC
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

**Dépistage au Covid-19**

Deux laboratoires de Saint-Pierre-des-Corps proposent le dépistage du Covid-19, gratuit et sans ordonnance (résultats en 24 heures) :

- **Laboratoire Cerballiance** : du lundi au vendredi entre 13h30 à 16h30. Sans rendez-vous ou sur rendez-vous au 02 47 46 22 11 ou sur le site www.doc-tolib.fr (laboratoire-cerballiance-saint-pierre-des-corps-curie). Prélèvements passage Emmanuel-Chabrier, salle n°3 (entre la mairie et la bibliothèque).
- **Laboratoire ABO Centre** (66 rue de la Rabaterie) : le lundi et le vendredi de 10h à 13h30 et de 14h à 17h. Prélèvement sans rendez-vous. *Les personnes doivent se munir de leur carte vitale, ou de leur attestation de sécurité sociale et/ou de leur pièce d'identité, ainsi que d'un masque.*

SUR L'AGENDA DU MAIRE EN JUIN

Mardi 1^{er} : Rendez-vous avec l'association du Vieux-Saint-Pierre. Conseil local de santé mentale. Réunion avec les parents d'élèves de l'école Joliot-Curie concernant la réhabilitation de l'établissement. **Mercredi 2** : Réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). **Jeudi 3** : Atelier pôle gare. Conseil métropolitain. **Vendredi 4** : Rendez-vous avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). **Dimanche 6** : Élections législatives partielles – 2^{ème} tour. **Lundi 7** : Bureau municipal. **Mercredi 9** : Conseil d'administration du CCAS. **Vendredi 11** : Groupe local de traitement de la délinquance. **Lundi 14** : Bureau municipal. **Mardi 15** : Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau. **Jeudi 17** : Groupement Partenarial Opérationnel (GPO). Bureau métropolitain. **Dimanche 20** : Élections départementales et régionales – 1^{er} tour. **Lundi 21** : Bureau municipal. **Mardi 22** : Conseil administration CCAS. **Jeudi 24** : Commission finances Métropole. Conseil métropolitain. **Dimanche 27** : Élections départementales et régionales – 2^{ème} tour. **Lundi 28** : Bureau municipal. **Mardi 29** : Conseil municipal.

www.saintpierredescorps.fr
CLARTÉ

Mensuel d'informations
municipales
de Saint-Pierre-des-Corps
Juin 2021
n° 403

- Directeur de la publication : Emmanuel François
- Réalisation : Amélie Barbotin, Tatiana Lorileux, Anne-Lise Pauchet
- Impression : Vincent imprimeries, Tours
- Tirage : 9 500 exemplaires
- Dépôt légal : mai 2021
ISSN n° 1257-5216

Don Socofer :

500 plans de pièces de train conservés aux archives départementales



De gauche à droite : Mickaël Chapeau, Sami Khayati et Arnaud de Castel de Castelbajac

En 2019, la société Socofer (entreprise basée à Saint-Pierre-des-Corps et spécialisée dans la construction de trains) a fait don à la ville d'environ 500 plans de matériels ferroviaires issus des établissements Billard. Ces plans datent des années 20 à 60. Ils ont été dessinés à la main sur du calque, un papier très fragile qui se détériore au fil des années. Ne pouvant pas les conserver dans des conditions optimales, la commune a voté un dépôt de ces plans aux archives

départementales lors du conseil municipal du 16 février 2021. Ceux-ci restent propriété de la ville de Saint-Pierre-des-Corps. « C'est un fonds d'archives techniques précieuses pour l'histoire de l'industrie ferroviaire en Indre-et-Loire et nous sommes heureux de cette collaboration avec les archives départementales, qui en assureront la conservation et la communication au public » se réjouit Mickaël Chapeau, adjoint à la culture et à la communication.

Jeudi 15 avril, Mickaël Chapeau et Sami Khayati, responsable du fonds chemin de fer de la bibliothèque municipale, ont déposé les plans à Chambray-lès-Tours, sur l'un des sites des archives départementales d'Indre-et-Loire. Arnaud de Castelbajac, directeur adjoint, en fera l'inventaire : « Les documents sont désormais installés dans la salle des plans, où la température avoisine entre 16°C et 22°C, pour une conservation optimale du papier. La salle regroupe des plans de villes, d'architectes ou bien encore de bâtiments communaux. Les plans seront accessibles au public, sur le site des archives et sur rendez-vous, dans la salle de lecture du site des Ursulines à Tours. » Pour consulter les plans, contacter les archives départementales au 02 47 60 88 88 ou prenez rendez-vous sur www.archives.touraine.fr

La mini-entreprise du collège Stalingrad



Découvrir le monde de l'entrepreneuriat, c'est ce qui a motivé ces 12 collégiens de Stalingrad à choisir l'option « Mini-entreprise » en classe de 3^{ème}. Tout au long de l'année, l'équipe a travaillé sur la création puis la promotion de sa propre entreprise : Sharym.

CV et lettres de motivation ont constitué la première étape de l'aventure. « Nous avons découvert l'envers du décor dont les entreprises d'embauches. Nous nous sommes répartis en cinq pôles : production-technique, marketing, ressources humaines, finances et relations clients. »

Mais pour développer une entreprise, une équipe doit trouver la bonne idée. « Notre souhait était de recycler. Après plusieurs idées, nous nous sommes lancés dans la

création de range-masques en papier. Nous collectons notre matière première, les feuilles de brouillon, dans les classes. Les feuilles ont ainsi une deuxième vie » se félicitent les élèves.

Durant les dernières semaines de cours, les jeunes, accompagnés de leur professeur Monsieur Ayreault ainsi que de l'association Entreprendre pour apprendre, se lanceront dans la production du range-masque. Objectif ? En produire une centaine pour la commercialisation à 2€ l'unité. « L'argent sera reversé à l'association solidaire Naya, implantée à Saint-Pierre. »

Pour contacter la mini-entreprise Sharym, envoyez un mail à entreprisesharym@gmail.com ou un message sur le compte Instagram [sharym1237](https://www.instagram.com/sharym1237).

Centres de loisirs et mini-séjours, inscrivez vos enfants !



Les inscriptions en centres de loisirs et en mini-séjours sont ouvertes jusqu'au jeudi 17 juin.

- **Pour les 3-6 ans (maternelle-CP)** : Paul-Louis-Courier en juillet et Pierre-Sémard tout l'été. Accueil des enfants à la journée de 8h à 18h.

- **Pour les 6-15 ans (CP-collège)** : les Grands-Arbres tout l'été. Accueil des enfants à la journée de 8h à 18h.

- **Séjours de 5 jours pour les 6-15 ans** : en juillet (du 12/07 au 16/07, 19/07 au 23/07 et 26/07 au 30/07) et en août (du 2/08 au 6/08, 9/08 au 13/08 et 16/08 au 20/08) à Châtelus-le-Marcheix dans la Creuse.

Inscriptions sur rendez-vous le mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 8h30 à 12h. Permanences jusqu'à 19h : mardi 8 juin. Documents nécessaires à l'inscription : carnet de santé de l'enfant (ou certificat médical précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations), attestation CAF avec montant du quotient familial ou votre dernier avis d'imposition et numéro de sécurité sociale. Renseignements auprès du service enfance / scolaire (premier étage de la mairie) au 02 47 63 43 68 et inscriptionsete@mairiespdc.fr

Travaux dans la ville



Fin des travaux avenue Jean-Bonnin

Des travaux ont été réalisés depuis avril avenue Jean-Bonnin, pour poursuivre le réaménagement de la voirie et des caniveaux abîmés par le passage des bus. Eiffage Route a d'abord démolé la poutre en béton armé. Des tonnes de ferrailage ont ainsi été évacuées. L'entreprise a ensuite procédé au rabotage de la route, puis à la pose des caniveaux et du nouvel enrobé.



Nouvelle liaison douce en ville

Les agents municipaux ont créé en avril un chemin doux entre la rue Pierre-Sémard, la rue des Ateliers et l'avenue Stalingrad. Désormais, le chemin reliant les trois routes est recouvert de graviers blancs et de sable calcaire.



Travaux d'été avenue Stalingrad

En juillet, l'avenue Stalingrad, entre les rues Anatole-France et Fabienne-Landy (carrefours compris), ainsi que la rue du 19 mars 1962, seront en chantier. Ils dureront une dizaine de jours et permettront de restructurer la chaussée. Le carrefour Stalingrad / Anatole-France fera l'objet de travaux pendant deux nuits (23h30-5h30), afin de ne pas interrompre la circulation des bus en journée. Une déviation sera mise en place pour les voitures et les bus. Les trottoirs seront accessibles en permanence à pied. L'accès aux véhicules sera impossible pendant la durée du chantier. Un courrier d'informations sera envoyé aux riverains.

Élections : où, quand et comment voter ?



Les élections départementales et régionales approchent à grand pas. Pour rappel, elles se tiendront les dimanches 20 et 27 juin prochains. Pour voter, vous devrez être muni de votre carte électorale et d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

Onze bureaux de votes seront ouverts, répartis sur trois sites. Attention, pour le respect des gestes barrières, les bureaux de vote changent de localisation :

- Les bureaux 1 à 4, initialement installés à l'école Pierre-Sémard, seront transférés définitivement au gymnase Martin-Nadaud, 159 rue Marcel-Cachin.
- Les bureaux 5 à 8, initialement installés salle de la Médaille seront transférés exceptionnellement à la salle des fêtes, avenue de la République
- Les bureaux 9 à 11, initialement installés à l'école Henri-Wallon, seront transférés exceptionnellement au gymnase du Val-Fleuri, impasse du Val-Fleuri.



du mercredi 19 mai 2021

Vœu présenté par le groupe d'opposition « À Gauches Toute ! » relatif au dispositif de veille active concerné par le quartier de la Galboisière

Adopté à l'unanimité (avec amendement proposé par le groupe Agir Ensemble).

Vœu proposé par le groupe d'opposition « J'aime Saint-Pierre » sur le principe de la mise en place de sites éphémères de proximité pour la vaccination et les modalités opérationnelles de leurs fonctionnements

Votes : Contre : 22. Pour : 4 (C. Lala, C. Jeanneau, F. Kendri, N. Benzait). Abstentions : 7 (M. Soulas, L. Allyabsgran-Quintard, P. Leroy, C. Rosmorduc, C. Bonneau, M. Drici-Kouba, F. Lefèvre).

Vœu proposé par le groupe d'opposition « Vivre Ensemble Solidaire en Métropole Tourangelle » demande que des mesures soient prises, dans le cadre de suspicions d'intérêts, pour assurer une meilleure instruction des dossiers de la commune

Adopté à l'unanimité.

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Matthieu Lambert (titulaire) et Christian Bonnard (suppléant) sont nommés au sein de la CLECT qui a pour rôle d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences entre la ville et la Métropole. Votes à bulletin secret : 22 bulletins pour la liste de M. Lambert et C. Bonnard, 5 bulletins pour la liste de C. Jeanneau et C. Lala, 5 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Nouvelle conseillère municipale et composition des commissions

Catherine Bonneau est nommée conseillère municipale suite à la démission de Ronan Lebert au sein du groupe « À gaucheS Toute ! », entraînant une évolution de la composition de certaines commissions. Votes : Pour : 32, Abstention : 1 (F. Lefèvre).

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le conseil fixe à 12 les membres

du CCAS avec 6 membres élus et 6 membres nommés issus des associations intervenant dans le domaine du soin à la personne.

Votes : Pour : 22. Contre : 11 (M. Soulas, L. Allyabsgran-Quintard, P. Leroy, C. Rosmorduc, C. Bonneau, M. Drici-Kouba, C. Lala, C. Jeanneau, F. Kendri, N. Benzait, F. Lefèvre).

Les six membres élus sont : L. Lefèvre, G. Bougadba, J. Métais, A. Brimou, F. Kendri, M. Drici-Kouba.

Vote à bulletin secret : 22 bulletins pour la liste de la majorité et 11 bulletins pour la liste de l'opposition.

Location d'un bien

La ville conclue une convention d'occupation précaire de 3 ans au profit de M. Bensaadia pour une parcelle située 15 rue de l'Eridence pour des activités d'entretien et de réparation de véhicules automobiles légers, pour une redevance mensuelle de 500€.

Votes : Pour : 22. Contre : 10 (M. Soulas, L. Allyabsgran-Quintard, P. Leroy, C. Rosmorduc, C. Bonneau, M. Drici-Kouba, C. Lala, C. Jeanneau, F. Kendri, N. Benzait). Abstention : 1 (A. Brimou).

Commande publique

La ville lance deux consultations : l'une pour l'acquisition et la livraison de fourniture de produits d'entretien, essuyage, sacs à déchets et matériel de nettoyage.

Votes : Pour : 26. Abstentions : 7 (M. Soulas, L. Allyabsgran-Quintard, P. Leroy, C. Rosmorduc, C. Bonneau, M. Drici-Kouba, F. Lefèvre).

La seconde consultation concerne les assurances dommages aux biens, flotte automobile et protection juridique. Unanimité.

Tarifs du centre culturel et de l'école de musique 2021/2022

À compter du 1^{er} septembre : ateliers guitare, piano, danse hip-hop, arts plastiques, formation musicale, instruments, pratiques collectives, atelier musique actuelle de 9€ à 11,60€/mois, 11,60€/mois pour les adultes et 29,80€/mois hors commune ; atelier « autour de la guitare » de 13,20€ à 15,90€/mois, 15,90€/mois pour les adultes et 33,90€/mois hors commune ; chorale adulte 10,60€/mois et 19€/mois hors commune. La location simple du centre culturel s'élève à 290€

et à 681€ avec régie lumière et/ou aménagements spécifiques. Unanimité.

Boutchou services

La ville soutien l'association Cispéo pour la réalisation de l'action « Boutchou services » depuis 2005 afin de répondre aux besoins d'accueils des jeunes enfants dont les familles travaillent ou sont en formation sur des horaires atypiques, en complément des modes de garde existants pour des familles en situation socio-économique fragiles. La ville renouvelle la convention et participe à hauteur de 7€/heure/enfant, dans le limite d'une enveloppe de 2000€/an. Unanimité. E. Drapeau ne participe pas à ce vote.

Politique de la ville

Le conseil approuve la programmation 2021 du Contrat de ville 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, et sollicite des subventions auprès de tout organisme pour financer les actions.

Unanimité. E. Drapeau ne participe pas à ce vote.

Dans ce cadre, la ville autorise le versement de subventions aux associations suivantes : CISPEO (35 000€), Sac à malices (3 200€), collège Stalingrad (400€), foyer socio-éducatif du collège Stalingrad (300€), Coopérative des écoles du REP Decour (300€), ID 37 (2 000€), Cité-Livres « Les amis de l'animation-lecture » (500€), La Clef (1 500€), Cincle Plongeurs (900€) et UCAPL (500€), UCAPL (500€), Entraide scolaire amicale (400€).

Votes : Pour : 29. Abstentions : 2 (F. Kendri, N. Benzait). E. Drapeau et C. Lala ne prennent pas part au vote.

Ventes de biens

La ville confie à l'office notarial de maître Morin (rue Ethel et Julius Rosenberg) la vente d'un bâtiment situé 23 boulevard des déportés comportant un local commercial au rez-de-chaussée qui accueillait une boucherie. Unanimité.

La même démarche est effectuée pour une maison située au 60 rue des Bastes. Votes : Pour : 23. Contre : 10 (M. Soulas, L. Allyabsgran-Quintard, P. Leroy, C. Rosmorduc, C. Bonneau, M. Drici-Kouba, C. Lala, C. Jeanneau, F. Kendri, N. Benzait).

Du côté des commerces

Maison Sala



À la recherche de plants de salades, de tomates, ou bien encore de fleurs ? Rendez-vous à la Maison Sala, 318 rue Marcel-Cachin. Bruno, Corinne, Florian, Laura et Aquiles vous conseilleront dans le choix de vos futures plantations.

La Maison Sala, une histoire de famille...

La Maison Sala, c'est une affaire familiale depuis quatre générations. L'aventure commence en 1945. Les parents d'Aquiles sont des réfugiés espagnols. Son père, qui a d'abord travaillé dans le chemin de fer en arrivant à Saint-Pierre, décide d'acheter un terrain pour se lancer dans le maraîchage. Sur son terrain, il rebouche les trous d'obus de la Seconde Guerre mondiale, puis se lance dans la production et vend sur les marchés. Aquiles reprend l'affaire en 1963. En 2000, c'est au tour de son fils, Bruno, de prendre la relève. Corinne, sa femme et ses enfants, Florian et Laura, travaillent également à la serre. Une histoire de famille et de passion pour l'horticulture.

Quels produits retrouve-t-on dans vos serres ?

Ici, nous plantons les graines de janvier à fin novembre pour proposer aux clients des plants prêts à repiquer. On retrouve des plants de légumes, de fleurs, des chrysanthèmes, des sapins de Noël, etc., c'est en fonction de la saison. Nous proposons des nouveaux produits chaque année pour répondre aux besoins de nos clients. Nous avons lancé par exemple les plants de patate douce. Nous avons aussi plus d'une trentaine de variétés pour les tomates.

Quelles plantations conseilleriez-vous à nos lecteurs pour le mois de juin ?

En juin, il faut déjà anticiper l'hiver dans les potagers. Vers le 15 juin, on peut planter choux et poireaux, pour avoir les premières récoltes à l'automne. Pour les jardins, les géraniums, les œillets d'été ou bien encore les pervenches sont idéals pour la période.

Un endroit que vous aimez à Saint-Pierre-des-Corps ?

Les bords de la Loire pour s'y balader en pleine nature et voir les saisons s'y succéder.

Contact :

02 47 44 00 26 / 06 85 40 05 84 / maisonsala@hotmail.fr
Facebook : [Maison Sala](#) / Instagram : [maison.sala](#)
Horaires : du mardi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Sur les marchés : le mardi à Château-Renault, le mercredi et samedi à Tours, le jeudi à Vernou-sur-Brenne et le vendredi et dimanche à Amboise.

Cabaret Ovation



Marjory et Siscos ont ouvert il y a un an le Cabaret Ovation, situé 13 rue du 11 Avril 1944, dans la zone d'activités des Grands-Mortiers. Rencontre avec ces professionnels du monde du spectacle, qui ont pour objectif de sublimer le cabaret par les nouvelles technologies.

Comment est née l'idée du cabaret Ovation ?

Nous avons mis sept ans pour réaliser le projet. Tout a été pensé pour le confort des 180 spectateurs sur place, c'était un réel désir de notre part. Cela nous a poussé à collaborer avec les meilleurs pour créer un divertissement unique. Notre objectif est de proposer un nouveau lieu, sur mesure, afin de proposer une réelle expérience, immersive, grâce à l'alliance des nouvelles technologies, des artistes et d'un repas avec produits frais et de saison réalisé par Chevalier Traiteur. Nous avons inauguré les lieux en septembre 2020.

Puis les confinements se sont enchaînés. Que fait-on dans cette période ?

Nous continuons de répéter et d'améliorer le spectacle. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous rouvrirons le vendredi 10 septembre.

Comment se passe une soirée dîner-spectacle ?

Vous êtes accueilli par tous les artistes et découvrez le lieu qui vous plonge dans l'univers du spectacle. Une fois installé et l'apéritif servi, le pré-show démarre. Durant le repas, de 20h à 22h, l'assiette et la scène ne font plus qu'un. À 22h30 la revue « ORA » commence. Nos dix artistes et trois techniciens entrent en scène. Notre numéro de laser interactif et notre Laser Girl sont uniques en France (seulement deux au monde, un aux USA et l'autre à Saint-Pierre-des-Corps). Des tableaux engagés, d'autres plus légers et amusants, des performances, du french cancan, des plumes et mapping vidéo sont également au programme du spectacle.

Une anecdote à nous raconter ?

Oui, c'était le jour de l'inauguration. Toute l'équipe était au taquet et nous nous sommes rendus compte au dernier moment que nous avions oublié le fond de caisse. Tous les artistes ont fait leurs poches pour trouver de la petite monnaie. La soirée s'est bien terminée. (Rires)

Des commerçants que vous conseilleriez à Saint-Pierre ?

Les voisins qui nous entourent : Intemporel (coiffure), Mousse Monde, Franceglass ou encore CMI.

Contact :

02 47 44 06 74 / contact@cabaret-ovation.com
Facebook : [Cabaret Ovation](#) / Instagram : [cabaret_ovation](#)



Photos prises le 22 avril dans différents quartiers de la ville

Les incivilités dans la ville, c'est l'affaire de tous !

Sans règles, la vie en commun peut rapidement devenir ingérable et impossible. Ensemble, luttons contre les incivilités pour améliorer la qualité de vie et l'environnement à Saint-Pierre-des-Corps.

Le non-respect des règles est un non-respect envers les citoyens et soi-même. Cela se traduit par des comportements irrespectueux, gênant la vie quotidienne des habitants. C'est parfois une source de débordements d'abord verbaux, qui peut ensuite emmener jusqu'à la violence.

Les déchets déposés sur la voie publique, les déjections canines sur les trottoirs, l'utilisation de la tondeuse à gazon un dimanche après-midi, le bruit difficilement supportable d'une moto ou d'une voiture à échappement libre ou bien encore le stationnement gênant d'un véhicule sont quelques exemples de comportements répréhensibles.

« Nous constatons depuis des années que les incivilités augmentent dans les villes, il en est de même pour Saint-Pierre-des-Corps. Les protestations sont nombreuses. Aujourd'hui, nous souhaitons sensibiliser les habitants à cette cause pour que la ville soit agréable à tous » explique Christian Bonnard, adjoint en charge à l'environnement.

Dans ce dossier, nous vous présentons notamment les huit bons comportements à adopter en page 10. « Les incivilités sont l'affaire de tous. C'est en travaillant ensemble que nous pourrions y remédier. Nous souhaitons avant tout, par le biais de ce dossier, faire de la pédagogie. Notre objectif n'est pas

de sévir, bien au contraire. Il n'est pas agréable pour nous de sanctionner les habitants, c'est pourquoi nous continuerons au maximum à faire de la prévention. Néanmoins, il est essentiel de rappeler que la politesse, la courtoisie et le respect d'autrui sont les fondements de rapports apaisés et harmonieux entre les individus, et notamment envers les agents municipaux chargés de la propreté » souligne Alain Garcia, élu délégué à la sécurité et à la police municipale, stationnement et circulation dans la ville.

Alors, adoptons les bons gestes pour retrouver une ville plus propre et plus agréable à vivre !

8 règles pour mieux vivre-ensemble

1 UNE DÉCHÈTERIE EXISTE...

Les dépôts de déchets, de meubles ou d'objets encombrants sur la voie publique polluent notre vue et nos espaces et sont interdits par la loi. → **Amende : 68€ à 1 500€**

Déposez vos déchets dans les poubelles noires, vertes et jaunes, à la déchèterie du Bois de Plante (ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h45), ainsi qu'à la Trimobile (déchets électroniques) présente sur les marchés de la place Maurice-Thorez et boulevard des Déportés (*voir calendrier sur saintpierredescorps.fr*). La Métropole propose également un service de désencombrant gratuit. La collecte se fait, dans un délai d'une quinzaine de jours, en porte à porte sur rendez-vous téléphonique (02 47 33 17 81) du lundi au jeudi, de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h.



2 LES TROTTOIRS S'ENTRETIENNENT

Depuis le 19 avril 2021, un arrêté municipal rappelle aux habitants qu'ils doivent entretenir les trottoirs et caniveaux devant leur propriété : balayage des feuilles, désherbage ou bien encore déblayage de la neige, en fonction des saisons. → **Amende : 38€**
Tout au long de l'année, les agents des espaces verts continueront à être vigilants pour garder la ville propre.

3 JARDINER DANS LE RESPECT DU VOISINAGE

• Vous avez retiré des mauvaises herbes ? Abattu un arbre ? Brûler ses déchets est considéré comme une infraction.



→ **Amende : jusqu'à 450€**

Pour jeter vos déchets verts, rendez-vous à la déchèterie du Bois de Plante (RD 140 à Saint-Pierre) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h45. Un passage par jour est autorisé. Pour savoir quelle quantité de déchets est autorisée par passage, rendez-vous sur tours-metropole.fr, rubrique *Service aux habitants, Gérer mes déchets et Aller à la déchèterie*.



• Le passage de la tondeuse à gazon est soumis à des horaires spécifiques : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

• Arbres et haies sont les bienvenus pour égayer le paysage de la ville. Néanmoins, s'ils jouxtent l'espace public, ceux-ci ne doivent pas dépasser deux mètres de hauteur et ne pas encombrer les trottoirs ou le voisinage. Il est de votre responsabilité de les entretenir régulièrement.

4 HALTE AUX DÉJECTIONS CANINES

Lorsque vous adoptez un animal, vous vous engagez à vous occuper de lui. Ainsi, les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser leurs déjections sur la voie publique. La municipalité a pris un arrêté en ce sens, daté du 14 avril 2021. → **Amende : 35€**
Pour garder la ville propre, deux canisites ont été installés au Chemin Vert et au Grand Mail, ainsi que deux distributeurs de sacs au square Line-Porcher et au jardin Viala. Un prochain sera mis en place passage Mignot. Pensez également à emmener un sac avec vous.



5 LE BRUIT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

• Votre voisin mène actuellement des travaux bruyants ? Un arrêté départemental fixe une plage horaire pour les réaliser. Ce sont les mêmes que ceux indiqués pour le passage de la tondeuse à gazon (*voir règle n°3 « Jardiner dans le respect du voisinage »*).

• Un chien aboie sans cesse, jour et/ou nuit ? Allez à la rencontre de son propriétaire pour essayer de comprendre pourquoi celui-ci aboie et ainsi trouver une solution. Si cela échoue, contactez la police municipale au 02 47 63 43 43. → **Amende : jusqu'à 450€, ainsi que le retrait du chien.**

• Bruits intempestifs tout au long de la journée ? Vous subissez peut être un tapage diurne (de 7h à 22h) ou nocturne (de 22h à 7h) de vos voisins. Appelez les forces de l'ordre pour faire constater les nuisances sonores. → **Amende : 68€ et retrait du matériel de sonorisation.**

• Les rassemblements ne doivent pas troubler le domaine public. Comme pour les bruits intempestifs, contactez les forces de l'ordre.

6 UN ANIMAL, ON S'EN OCCUPE

• Chiens, chats, hamsters, etc. sont de la responsabilité de leur propriétaire. Si votre animal domestique s'échappe de la maison, vous pouvez recevoir une verbalisation.

→ **Amende : 150€**

• Comme tous les autres animaux



domestiques, les poules sont de la responsabilité de leur propriétaire. En milieu urbain, elles ne doivent pas troubler le voisinage. Les propriétaires doivent également prévoir un enclos et le nettoyer régulièrement (risque sanitaire lié à la grippe aviaire).

7 STOP AUX RODÉOS URBAINS !

Le rodéo urbain consiste à adopter, au moyen d'un véhicule à moteur (moto-cross, scooter, quad, etc.), une conduite dangereuse (avec des acrobaties), pouvant compromettre la sécurité des usagers de la route ou troubler la tranquillité publique. Il s'agit donc d'un délit. Dans cette situation, contactez la police nationale au 17.



→ **Amende : 15 000€ et 1 an d'emprisonnement**

8 STATIONNER AU BON ENDROIT

• Il est gratuit sur une majeure partie de la commune. Limité à 48h sur certaines zones (bleues, payant et travaux).

• Pour les zones bleues, il faut être muni d'un disque européen de stationnement. Il permet de stationner pendant 4h sur la commune, à partir de l'heure d'arrivée, entre 9h et 17h30. Pour les résidents de la zone bleue, un macaron permettant un stationnement consécutif sur la journée, est délivré gratuitement à l'accueil du service communication (36 avenue de la République, à côté de la salle des fêtes, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h), sur présentation de la carte grise et d'un justificatif de domicile. Il est limité à un véhicule par foyer. → **Amende : 35€**



• Le stationnement est payant dans les environs de la gare. Il est géré par EFFIA. Les personnes habitant une zone payante peuvent bénéficier d'un tarif « résidents ». Il est fixé à 10€/mois ou 100€/an et par véhicule dans la limite de deux véhicules par foyer. Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.jemegare.fr/saint-pierre-des-corps/inscription ou à l'accueil du parking nord EFFIA, situé place de la gare à Saint-Pierre. Pour les contacter : 02 47 32 82 05, du lundi au vendredi de 9h à 12h et du mercredi au vendredi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 15h.

→ **Amende : 35€**

• Il est interdit de se garer sur les bandes jaunes, les trottoirs, ainsi que sur les places dédiées aux personnes en situation de handicap. → **Amende : 35€ à 135€**

Propreté urbaine : « Les dépôts sauvages prennent de l'ampleur »



Au dessus : le service propreté urbaine réunit autour de la balayeuse
À droite : les dépôts sauvages constatés par Stéphane Boireau le lundi 3 mai au matin en à peine une heure : baignoire, lit, bouillottes, baby-foot, chaises, déchets alimentaires, etc



60 tonnes. C'est le poids des déchets sauvages collectés sur l'espace public par le service propreté urbaine en 2020. Ce chiffre augmente au fil des ans et cela inquiète grandement les agents et la municipalité.

« Chaque semaine nous collectons 1,5 tonnes de déchets sauvages, ce qui représente un camion-benne plein. C'est énorme ! Nous mobilisons une fois par semaine un chauffeur poids-lourd du service voirie et deux agents travaillent quoti-

diennement au ramassage des déchets » explique Stéphane Boireau, responsable du service propreté urbaine.

Nettoyer la ville est un travail quotidien et les dix agents du service sont mobilisés six jours sur sept pour assurer cette mission. « Les dépôts sauvages ne sont pas qu'une pollution visuelle, ils entraînent aussi la reproduction des rats qui sont porteurs de maladies. Une portée peut donner naissance à une dizaine de petits. Certains habitants font la démarche

d'emporter leurs déchets à l'extérieur mais il faut aller jusqu'au bout et les déposer dans les conteneurs » souligne Stéphane Boireau.

La ville n'est pas une poubelle, il faut en prendre soin. Déchèterie, service des encombrants de la Métropole, conteneurs, etc. font partie des solutions à adopter dans son quotidien. Pris en flagrant délit de dépôts sauvages par un agent assermenté, une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€ peut vous être adressée.

Communiquer pour sensibiliser les habitants



Le service communication de la ville met régulièrement en place des campagnes de communication pour sensibiliser les habitants aux bons gestes à adopter dans la ville : jeter ses masques et / ou mégots à la poubelle, ramasser les déjections canines, etc.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite attirer l'attention sur les dépôts sauvages. « Il y en a de plus en plus à Saint-Pierre. Chaque semaine, les agents du service propreté urbaine sont mobilisés

pour les enlever. Par le biais de la campagne, nous voulons interpeller les habitants. Personne ne laisserait traîner un tas de déchets en plein milieu de son salon. Si on ne le fait pas dans sa maison, on ne le fait pas non plus dans la rue pour le respect de tous et le bien de l'environnement » souligne Mickaël Chapeau, adjoint à la communication. Cette campagne est actuellement diffusée sur les panneaux d'affichages de la commune.

Nouvelles missions pour la police municipale

Jeudi 15 avril 2021, le parlement français a adopté définitivement une proposition de loi sur la « sécurité globale ». Cette loi comporte notamment de nouvelles réglementations sur les outils de surveillances, la protection des forces de l'ordre et élargit les compétences de la police municipale. Les policiers municipaux pourront ainsi constater par procès-verbaux certains délits : conduite sans permis ou sans assurance, vente à la sauvette, immobilisation des véhicules, consommation de stupéfiants, etc.

Pour information, le texte de loi sera expérimenté au plus tard le 31 octobre 2021 pour une période de cinq ans. L'expérimentation sera ouverte aux communes volontaires comptant au moins 15 agents de police municipale.

Conciliateur de justice

La mission du conciliateur de justice est d'aider le particulier lors d'un litige qui dans un premier temps ne nécessite pas le recours du tribunal. Il intervient dans différents domaines : problèmes de voisinage, malfaçons ou contre-façons, baux entre locataire et propriétaire, problèmes avec les opérateurs de téléphonie, etc. Un conciliateur reçoit les habitants de Saint-Pierre à la Maison de l'Aubrière les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 14h à 17h. Pour prendre rendez-vous, appelez le 02 47 63 44 60.

Saint-Pierre Autrement

Pour tous, un héritage compliqué

À ce jour, la chambre régionale des comptes examine les finances de la ville et rendra ses conclusions prochainement. Le vérificateur aux comptes demande un nombre important de pièces comptables. Au vu de la profondeur des difficultés financières de la ville, la réalité de la situation ne pouvait être une évidence pour personne, habitants comme agents publics ; et ces derniers pouvant vivre cette inspection minutieuse de manière douloureuse.

Par ailleurs, nous savons qu'un autre sujet préoccupe légitimement nos agents : le respect de l'obligation légale du passage aux 1 607 heures. C'est le temps de travail annuel, imposé par la loi depuis 2002, qui doit s'appliquer à tous les fonctionnaires territoriaux au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Les communes ont donc eu 20 ANS pour appliquer la loi. À Saint-Pierre, rien n'a été fait par l'ancienne équipe municipale... Il incombe donc à la nouvelle majorité de porter cette responsabilité.

En l'état, cette loi réduira leurs congés de 5 jours et les bonifications supplémentaires pour ancienneté. Attachés au dialogue social nous avons rencontré les syndicats 9 fois. Les échanges se sont concentrés sur l'organisation du travail. En effet, pour compenser cette perte, il est possible de repenser le temps de travail hebdomadaire selon les services, afin que les agents puissent bénéficier de jours de RTT. Néanmoins, certains syndicats nous demandent de « rentrer en résistance » en n'appliquant pas la loi. D'autres, n'ont rien « contre », mais... veulent conserver leurs avantages.

Budget ou ressources humaines, nous sommes les héritiers d'une gestion désastreuse de la ville. Ce ne sont pas nos méthodes. Restaurer la confiance envers nos agents et les habitants, et rétablir les finances sont des tâches exigeantes auxquelles nous travaillons avec courage et détermination. Bref, AUTREMENT !

SAINT-PIERRE AUTREMENT

E. Francois, L. Lefevre, C. Bonnard, E. Drapeau, M. Lambert, G. Bougadba, A. Brimou, M. Persiani, A. Garcia, J. Metais, M. Chapeau, O. Conte, G. Ak, R. Durouchoux, M. Villette, S. Audusseau, S. Mokadem, M. Ak, P. Daumain, R. Danger, Marilou Lambert-Sanchez, C. De Amorin.
Contact : m.lambert@mairiespdc.fr

À GaucheS toute !

Parlons Santé !

Les questions de santé lors de cette crise sanitaire liée au Covid sont dans toutes les conversations, notamment celles sur la vaccination. Les élus d'À GaucheS Toute ! ont depuis le début du deuxième confinement réclamé en urgence la réunion de la commission santé afin de faire un point régulier sur la situation sanitaire dans notre ville. Silence du maire. La 1^{ère} réunion de la commission santé a enfin eu lieu le 10 mai !

Le groupe d'AGT a demandé le 9 novembre dans un courrier au maire la création d'un Comité Consultatif sur la question de l'accès aux soins pour les habitants de Saint-Pierre. Celui-ci en retour nous donne son accord. Nous proposons que ce comité soit composé de manière paritaire entre des élus de la ville, des personnels de santé et des représentants associatifs. Notre objectif, avec ce comité, vise à poser un diagnostic sur le nombre de personnels de santé présents sur notre territoire, identifier pour les années à venir les secteurs qui vont manquer de praticiens et surtout tenter d'anticiper les installations de futurs médecins et spécialistes.

Lors du conseil municipal du 19 mai, le maire nous apprend qu'il revient sur son engagement de mettre en place ce comité, ne voyant pas la pertinence de celui-ci ! Tout en reconnaissant la désertification médicale et son impossibilité à recruter sur notre ville !

Lors de ce même conseil municipal, l'adjointe à la santé nous apprend que la venue d'un 2^{ème} médecin au Centre Municipal de Santé n'apparaît plus comme une urgence, face aux difficultés de recrutement mais surtout pour faire des économies ! Voilà le choix politique du Maire ! Un financement régional serait sollicité. En réalité, le Maire compte sur sa future maison pluridisciplinaire de santé privée pour résoudre les problèmes d'accès aux soins à Saint-Pierre. Mais l'accès aux soins pour qui ?

À GAUCHES TOUTE !

M. Soulas, P. Leroy, L. Allysbgran-Quintard, C. Rosmorduc, M. Drici-Kouba, **C. Bonneau**.

Contact : agauchestoute@gmail.com

J'aime Saint-Pierre-des-Corps

Où sont les priorités ?

Notre groupe a été une nouvelle fois attaqué lors du dernier conseil municipal. Dans ce post Facebook, nous faisons juste part de notre étonnement de voir un élu d'À Gauches Toute assis dans la mairie, à côté de Monsieur le Maire devant un groupe de jeunes habitant notre ville défendant le Patronage Laïque.

Ces attaques montrent que nous avons vu juste et, loin de nous affaiblir, nous confortent dans notre détermination à dénoncer ce que nous pensons être éloigné de nos convictions.

Monsieur le Maire a évoqué un « climat délétère » au sein de la classe politique. Ce climat n'est que la résultante de sa ligne politique (vote du budget en déséquilibre, éviction du Patronage Laïque dans le plan mercredi).

Notre groupe pointera toujours les dysfonctionnements de l'équipe municipale. C'est là le rôle de l'opposition, celui que les urnes nous ont assigné.

Aussi avons-nous proposé un vœu afin que soit étudiée la mise en place de sites éphémères de vaccinations (vœu lisible sur notre page Facebook). Joué-lès-Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr disposent de vaccinodromes et Saint-Pierre - 3^{ème} ville du département - est une nouvelle fois la grande oubliée. Nous ne voudrions pas faire un raccourci entre vaccination et sociologie mais dans une ville où une grande partie de la population rencontre des difficultés, faciliter l'accès de tous à la vaccination aurait pu être envisagé. L'adjointe à la santé nous a listé les raisons invoquées par la Préfecture sur l'impossibilité de mettre en place ce site éphémère et nous en prenons acte. Il semblerait que pharmacies, médecins vont vacciner. Nous avons demandé qu'une information soit diffusée en ce sens et pas que dans la Clarté.

Seul le groupe Vivre Ensemble Solidaire en Métropole a voté ce vœu. Il nous semblait pourtant que la santé était en première place dans tous les programmes des candidats !

J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS

C. Jeanneau, C. Lala.

Contact : citadin@wanadoo.fr

Agir Ensemble

ZAC de Rochepinard : un piège financier d'où il faudrait sortir

Le Conseil municipal du 30 mars 2021 a approuvé un accord de médiation pour résilier une convention d'aménagement datant de 1986 avec la société Immobilière Carrefour. Dans le numéro de Clarté d'avril, le compte-rendu du Conseil indique que notre représentant, F. Lefevre, s'est abstenu. Or il a voté « contre » car nous sommes résolument opposés à cette médiation.

Dans l'état des informations qui nous ont été communiquées, le résultat de la médiation est de **nous faire acquérir une vingtaine d'hectares de terrains pour 2 370 905 €** sur la zone autour du centre commercial. Plusieurs groupes du Conseil y voient le moyen de réaliser une bonne opération de spéculation immobilière. Il faut pour cela une bonne dose d'optimisme... d'irresponsabilité ? Une grande partie de ces terrains ont été pollués par des dépôts de déchets industriels. Même s'ils ne génèrent plus actuellement de pollution de la nappe souterraine, ils empêchent toute initiative en surface sans entreprendre de grands travaux d'amendements. On nous dit que la métropole serait intéressée par le rachat : qu'attend-elle dans ce cas ?

Il reste que **la somme de 2 370 905 € sera exigible le 30 septembre 2022, et devra donc être budgétée en 2022.** Comment ne pas voir le piège qui va se refermer sur la commune alors que son budget est déjà en péril ?

Fin 2019, déjà, nous avons été les seuls à voter contre l'achat de terrains sur la même ZAC, parce que ces dépenses n'étaient pas budgétées, et qu'on ne savait pas pourquoi on procédait à cet investissement dans une situation financière déjà très difficile. Avec le contrat de vente présenté dans le cadre du Conseil du 30 mars, on comprend que ces achats venaient compléter la maîtrise foncière de la zone. **MAIS POUR QUELS PROJETS ?**

C'est un coup de dé lancé par la présente municipalité qui reprend les erreurs de la précédente.

AGIR ENSEMBLE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE

F. Lefevre

Contact : <http://www.arialspdc37.org/>

Vivre Ensemble Solidaires en Métropole

Notre ville a du talent

Depuis des semaines l'expression de mécontentements vis-à-vis de la municipalité s'expriment sous diverses formes...

Nous saluons ici, les habitant-e-s, les employé-e-s municipaux ou du Patronage Laïque qui s'expriment légalement face à ces situations. Nous parlons du **talent de notre ville** quand nous parlons d'eux, car quelque soit ce que l'on pense des mouvements de revendication, c'est un droit, le premier étant de se rendre devant la Mairie où à l'intérieur. Ce bâtiment est la maison du peuple et il n'est pas un espace réservé aux seul-e-s élu-e-s. Nous invitons la Municipalité à considérer que le dialogue n'existe que si on considère que les contradicteurs sont essentiels.

À propos de **talents, Saint-Pierre-des-Corps** est riche de son patrimoine et de ses activités économiques.

Nous avons demandé que la publicité des ventes de biens de la commune soit valorisée dans *Clarté*. La Municipalité ne l'a pas souhaité. Donc, nous profitons de cette tribune pour vous inviter à vous rapprocher de la ville, et ainsi vous proposer pour acquérir le commerce situé Boulevard des Déportés ou la maison d'habitation située rue des Bastes.

Toujours, à propos de **talents, notre ville** est propriétaire d'un patrimoine, dans lequel se trouve le Magasin Général. Il nous est proposé de participer à une commission pour choisir entre seulement 2 projets. Notre ville a du talent, c'est pour cela que nous avons demandé à M. le Maire de proposer que la mise en vente soit faite avec l'appui de la Métropole Tourangelle. Elle a la compétence pour le faire.

Notre ville a du talent, qu'il s'exprime avec la Métropole pour les habitant-e-s de Saint-Pierre-des-Corps aussi, est notre exigence.

VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN MÉTROPOLÉ

F. Kendri et N. Benzait.

Contact : vesemt@gmail.com

Concours balcons et jardins fleuris : inscription jusqu'au 21 juin



Vous aimez embellir votre jardin et / ou balcon au printemps ? Alors inscrivez-vous au concours

balcons et jardins fleuris, qui récompense chaque année les jardiniers amateurs de Saint-Pierre-des-Corps.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de la ville, saintpierredescorps.fr. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au lundi 21 juin.

Le jury sillonnera la ville en juillet pour découvrir les foyers en compétition. Les participants seront jugés sur l'harmonie des couleurs, la variété des plants, etc.

Pour plus d'informations, contactez le service des espaces verts au 02 47 63 44 20.

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fermez les jalousies la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, vous pouvez vous inscrire sur le registre en contactant le centre communal d'action sociale au **02 47 63 43 27**.

Conseil d'une jardinière : la giroflée ravenelle



Semez les giroflées de juin à août dans une terre saine, en particulier dans un sol ordinaire, peu riche, consistant, profond et bien drainé, à une exposition légèrement ombragée, dans un massif en association avec des graminées. La giroflée peut nécessiter une intervention pour la limiter si elle s'étend trop. Dans ce cas, arrachez les jeunes pousses et les semis spontanés et repiquez-les en godets puis mettez-les en place en octobre à raison d'une douzaine ou d'une quinzaine de pieds/m². Elle est parfaite aussi en pot moyen de 30 cm de profondeur et de diamètre, pensez au mélange de sable.

Arrosez bien la plante lors du semis et du repiquage des jeunes pousses puis paillez pour conserver un sol frais.

Coupez régulièrement les fleurs fanées, afin de prolonger la floraison.

La giroflée ravenelle peut être atteinte de la hernie du chou, de mildiou ou

d'oïdium. Les limaces, altises et piérides sont également une menace pour la plante, mais sans gravité.

D'une année sur l'autre, la giroflée qui reste en place fleurit moins bien et moins abondamment.

DICTONS DE JUIN :

- En beau juin, toute mauvaise herbe donne bon foin.
- S'il pleut à la Saint Médard (08), il faut faner ni tôt ni tard.
- Si le 10 juin est serein, on assure avoir du grain.
- Sainte Silvère (20) froid et pluvieux annonce un été grincheux.

Le mois prochain : traitement naturel contre l'oïdium

CONTACT :

amicaledelamorinerie@outlook.com

amicaledelamorinerie.sitego.fr

amicaledelamorinerie.blog4ever.com

Tél : 06 44 22 72 08 / 06 24 52 51 06



AGENDA

Retrouvez plus d'informations, de photos
Sur www.saintpierredescorps.fr et sur Facebook.
**Sous réserve de la situation sanitaire*



Réouverture du centre culturel !

Depuis le 19 mai, salles de spectacles, cinémas, lieux d'exposition peuvent de nouveau accueillir du public. L'équipe du centre culturel, désireuse de refaire vivre la culture à Saint-Pierre-des-Corps, a ouvert ses portes dès le mardi 25 mai, avec une séance de ciné. Au programme : le film de Laure Calamy, *Antoinette dans les Cévennes*. Les séances de cinéma retrouvent leur rythme habituel : le mardi soir pour les adultes et le premier mercredi du mois en après-midi pour les enfants. Au mois de juin, retrouvez également le spectacle jeune public *Kant* de l'Arc Electrique, ouvert à tous le samedi 26 juin à 15h, ainsi que l'exposition participative de Xavier Oliviero sur la mémoire photographique de Saint-Pierre, jusqu'au 30 juin à la galerie du passage Chabrier.

JUIN

► **Mardi 1^{er}/06**

CINÉMA

Drunk de Thomas Vinterberg.
Centre culturel, 19h.

► **Mercredi 2/06**

ATELIER AVEC JÉRÉMIE FISCHER

Atelier avec Jérémie Fischer, auteur-illustrateur (avec dédicace), dans le cadre de la résidence d'auteurs organisée par la librairie Tourangelle Libr'Enfant 2021. Bibliothèque, sur inscription. 14h pour les 6-8 ans et 16h pour les 9-12 ans.

CINÉMA - JEUNE PUBLIC

Calamity de Rémi Chayé.
Centre culturel, 14h30.

► **Dimanche 6/06**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

► **Du 7/06 au 30/06**

EXPOSITION

Réalisée par le Patronage Laïque. Centre culturel. Gratuit

► **Samedi 5/06**

DES HISTOIRES ET TOI ET MOI

Dès 2 ans. Bibliothèque, 10h30. Sur inscription.

► **Samedi 12/06**

LES ÉCHECS

S'initier et jouer aux échecs avec l'association l'Échiquier Corpo-

pétrussien. Bibliothèque, 15h.

► **Mardi 15/06**

DÉDICACE

Kimiko, auteure de *Minusculette* (série illustrée par Christine Davenier venue en février) et auteure-illustratrice de *Nao la Magicienne*. Dans le cadre de l'animation-lecture, la dédicace est accompagnée d'une exposition réalisée par les classes de Saint-Pierre. Bibliothèque. À partir de 17h.

CINÉMA

Slalom de Charlène Favier.
Centre culturel, 19h.

► **Samedi 19/06**

C DANS LA BOÎTE

Dès 3 ans, enfants et adultes. Venez jouer seul ou à plusieurs. Bibliothèque, toute la journée, dès 10h.

► **Dimanche 20/06**

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

► **Mardi 22/06**

CINÉMA

Programmation à venir. Centre culturel, 19h.

► **Samedi 26/06**

JEUNE PUBLIC

Spectacle *Kant* et autres contes par la compagnie l'Arc Electrique. Cette créa-

tion s'inspire de trois contes de Jon Fosse, *Kant*, *Noir et Humide* et *Petite Sœur*. Ces contes philosophiques et poétiques entraînent petits et grands dans l'imaginaire de l'enfance. Centre culturel, 15h. 7€ / 3€.

► **Dimanche 27/06**

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

► **Mardi 29/06**

CONSEIL MUNICIPAL

Salle des fêtes.

CINÉMA

Programmation à venir. Centre culturel, 19h.

► **Jusqu'au 30/06**

EXPOSITION

Inversible, c'est sept auteurs, habitants de Saint-Pierre, qui racontent chacun(e) une histoire photographique de la ville. Galerie Chabrier. Gratuit.

BLABLA TRICOT

Retour de l'atelier en septembre à la bibliothèque.

INSCRIPTIONS
RÉINSCRIPTIONS
ÉCOLE DE MUSIQUE
CENTRE CULTUREL

Formation musicale, instruments, pratiques collectives, hip-hop, arts plastiques, chorale. Tarifs au quotient familial. Inscription du 1^{er} au 30 juin. Dossier d'inscription et planning des cours téléchargeable sur le site saintpierredescorps.fr.

Renvoyer le dossier complété et l'attestation CAF à c.perrault@mairiespdc.fr (école de musique) ou à centreculturel@mairiespdc.fr

Permanence présentiel le mardi de 16h30 à 18h et le mercredi de 15h à 17h par téléphone au 02 47 63 43 43 et au 06 75 01 65 70.

HORAIRES ÉTÉ
BIBLIOTHÈQUE

À partir du mardi 15 juin, possibilité d'emprunter jusqu'à 10 livres. Date de retour unique le samedi 11 septembre. Du 20 juillet au 24 juillet et du 17 août 28 août, la bibliothèque sera ouverte pour les sections adultes et jeunesse le mardi et vendredi de 10h à 12h, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h. **Fermeture estivale de la bibliothèque du mardi 27 juillet au samedi 14 août.**

C'EST OÙ ?

Bibliothèque municipale - 3 rue Henri-Barbusse - 02 47 63 43 17

www.stpierredescorps-bibliotheque.fr

Centre culturel - 37 bis avenue de la République - 02 47 63 43 15

Galerie Chabrier - Passage Emmanuel-Chabrier - 02 47 63 43 15

Salle des fêtes - Avenue de la République

Auditorium Henri-Dutilleux - rue Henri-Barbusse - 02 47 63 43 43



Pour acheter vos places pour les spectacles du centre culturel rendez-vous sur www.billetterie.mairiespdc.fr

Jennifer Champion

Freebulle, ça vous dit quelque chose ? Cette application permet de faire garder son enfant par d'autres parents. Derrière l'appli se cache Jennifer Champion, 34 ans, mère deux petites filles et Corpopétrussienne. Retour sur le parcours de cette maman qui a eu l'idée de développer une nouvelle solution de garde, participative et accessible à tous.

Freebulle, une appli pour les parents et les enfants

« **C**est en devenant maman que l'idée de « freebulle » a germé dans mon esprit. C'est lorsqu'on devient parent qu'on découvre la problématique de la garde d'enfants. Nous sommes tous confrontés un jour ou l'autre à cette question. »

L'idée de Jennifer est alors simple : s'échanger du temps de garde entre parents via une plateforme collaborative. Au fil du temps, l'idée ne quitte plus l'esprit de cette maman. « Nous en parlions tous les jours avec mon conjoint, Romain. Au printemps 2017, je décide de quitter mon travail de professeure des écoles pour me consacrer à freebulle à 100%. »

Première étape du projet : une étude de marché. « Avec mon compagnon, nous voulions vérifier que notre idée était faisable, qu'elle répondait à un besoin. Fin 2017, la Métropole lance un incubateur de projets et freebulle a la chance de faire partie des premiers sélectionnés. L'incubateur permet d'accélérer le projet et de le tester dans la vie réelle. » De là naît la première communauté freebulle, composée alors d'une vingtaine de parents.

L'année 2018 est riche pour le projet de Jennifer. « Je participe à une campagne de financement participatif avec Make in Loire Valley. Freebulle reçoit 7 000€ de dons et remporte le prix de l'innovation, avec 2 000€ supplémentaires. Le prix de l'innovation met en lumière notre projet dans les journaux. » Au même moment, freebulle se développe dans un groupe Facebook fermé. Jennifer s'occupe seule de matcher les demandes de garde avec la disponibilité des autres parents. Mais très vite elle est

submergée de travail. « La communauté grandissait très vite et cela devenait de plus en plus compliqué de répondre à toutes les demandes. Il était urgent de créer une application. »

Pendant un an et demi, Jennifer traverse une période compliquée. Le développement de l'application n'avance pas. « C'est grâce à notre entrée chez Alter'Incub, incubateur de projets de l'économie sociale et solidaire en région Centre, que nous avons pu stabiliser le projet. En 2019, ce sont des petits investisseurs de notre entourage qui nous ont permis de lancer la 1^{ère} version de l'application mobile. Alter'Incub nous a ensuite aidé à trouver d'autres financements (prêt d'honneur de 10 000€ d'Initiative Touraine, prêt de 60 000€ de la Banque populaire et 20 000€ de subventions de la région). Ainsi, nous avons pu lancer la seconde version de l'application au début du mois de mai 2021. »

Plusieurs mois ont été nécessaires pour retravailler l'appli et obtenir une meilleure expérience utilisateur. « En plus d'une nouvelle identité visuelle, les parents peuvent désormais mettre plus d'infos sur leur profil et donner leurs avis. Pour les parents qui ne pourraient pas accumuler assez de temps de garde, il est désormais possible d'en acheter sur l'application ou par le biais d'associations de parents d'élèves partenaires. »

Maintenant, Jennifer se lance dans la promotion de la nouvelle version de l'appli. « Nous ciblons essentiellement la région Centre mais on souhaite aussi créer de nouvelles communautés freebulle dans toute la France. On espère que l'option parrainage aidera à cela, ainsi que



Pratique : freebulle est téléchargeable gratuitement sur Play store et Apple store.

15 min de garde permet l'obtention d'une bulle. 1h de garde = 4 bulles. Les bulles obtenues permettent de faire garder à son tour son enfant.

10 bulles, soit 2h30 de temps de garde, sont offerts à l'inscription sur l'application.

le programme Femmes entrepreneurs by Orange, qui nous permettra d'être présents sur le stand VivaTech à Paris en juin. »

Et pour les parents qui hésiteraient encore à utiliser l'appli ? « En plus d'être un projet collaboratif et accessible à tous, l'application permet aux enfants de s'ouvrir aux autres socialement. Rosa, ma fille de 4 ans et demi, attend toujours ces moments avec impatience. Elle peut jouer avec d'autres enfants et tout le monde passe un bon moment. J'ai même créé des liens d'amitié avec certains parents. » Alors qu'attendez-vous ? Lancez-vous dans l'aventure freebulle !